

(19)



(11)

EP 3 354 411 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
04.09.2019 Bulletin 2019/36

(51) Int Cl.:
B25H 1/04 (2006.01) A47B 3/08 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **17290013.6**

(22) Date de dépôt: **27.01.2017**

(54) **ETABLI DE MENUISERIE RABATTABLE**

KLAPPWERKBANK FÜR SCHREINERARBEITEN

HINGED JOINERY WORK TABLE

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

(43) Date de publication de la demande:
01.08.2018 Bulletin 2018/31

(73) Titulaire: **MACC**
86104 Chatelleraut Cedex (FR)

(72) Inventeurs:
• **Cupif, Bertrand**
86104 Chatelleraut Cedex (FR)
• **Souriau, Jérémy**
86104 Chatelleraut Cedex (FR)

(56) Documents cités:
US-A1- 2003 177 960 US-A1- 2005 061 212
US-A1- 2013 193 283 US-A1- 2016 058 171

EP 3 354 411 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] L'invention se rapporte à un établi ou table de menuiserie du type comprenant un plateau de travail et des pieds support dudit plateau, l'établi étant rabattable ou repliable sur lui-même pour son transport ou stockage. De tels établis ou tables sont connus par les documents US 2013/0193283 A1, US 2016/0058171 A1, US 2003/0177960 A1.

[0002] De tels établis rabattable sont aisément transportables et peuvent être utilisés sur des chantiers pour maintenir des pièces, par exemple en bois, disposées sur le plateau pendant la réalisation d'opérations telles que coupe, ponçage ou autre.

[0003] On connaît déjà de tels établis dont les pieds sont rabattables parallèlement au plateau.

[0004] Ce type d'établi ne présente pas une stabilité suffisante pour permettre la réalisation d'opérations entraînant un effort transversal aux pieds. En effet, un tel effort tend à replier les pieds parallèlement au plateau. Ainsi, un organe mécanique supplémentaire est généralement nécessaire afin de bloquer ou stabiliser les pieds en position d'utilisation de l'établi. L'invention vise à remédier aux inconvénients précités et propose un établi rabattable différent de l'art antérieur, pouvant être aisément transporté et stocké, et présentant une bonne stabilité en position d'utilisation.

[0005] A cette fin selon l'invention, l'établi rabattable comporte les caractéristiques de la revendication 1.

[0006] Ainsi, l'établi est apte à être replié, et sa stabilité en position d'utilisation est assurée.

[0007] Dans la suite de la description, les termes « dessus », « dessous », « horizontal », « vertical », « avant », « arrière », « inférieur », « supérieur », « intérieur » et « extérieur » s'entendent en qualifiant les éléments de face dans leur position d'utilisation, l'établi reposant sur le sol.

[0008] Le plateau est avantageusement de forme rectangulaire, et comporte une face supérieure, une face inférieure, un bord arrière, un bord avant et deux bords latéraux.

[0009] Le au moins un moyen de stabilisation coopérant avec le dessus du plateau est situé au-dessus du plateau, sur sa face supérieure, tandis que le moyen de stabilisation coopérant avec le dessous du plateau est situé au-dessous du plateau, sur sa face inférieure.

[0010] Le au moins un moyen de stabilisation coopérant avec le dessous du plateau consiste en l'agencement de pieds.

[0011] Ainsi, la stabilité de l'établi de l'invention au niveau du dessous du plateau est assurée sans organe mécanique supplémentaire, ce qui offre un accès et un dégagement supplémentaire utile par exemple en cas de perçage, et engendre des économies de fabrication.

[0012] Selon une caractéristique, l'agencement de pieds comprend deux éléments rigides comprenant chacun :

- Une barre verticale avant comportant au moins un moyen de fixation amovible avec le plateau, et
- Une barre verticale arrière comportant au moins un moyen de rotation, apte à permettre d'une part un mouvement de rotation du plateau selon un axe horizontal et d'autre part un mouvement de rotation de la barre verticale avant autour de ladite barre verticale arrière,

les barres verticales avant et arrière de chaque élément rigide étant reliées entre elles par au moins un moyen de liaison.

[0013] De cette manière, le plateau de travail est apte à être soulevé et/ou abaissé par son bord longitudinal avant, et chaque barre verticale avant est apte à être écartée vers l'extérieur de l'établi et/ou rabattue vers l'intérieur de l'établi.

[0014] L'établi, initialement en position d'utilisation avec le plateau horizontal fixé aux barres verticales avant, est apte à être rabattu ou replié par l'intérieur, selon le fonctionnement décrit par la suite au regard des figures.

[0015] Selon une caractéristique, chaque barre verticale arrière est positionnée au contact d'une extrémité distale du bord longitudinal arrière du plateau, par l'intermédiaire du au moins un moyen de rotation.

[0016] Chaque barre verticale arrière et donc positionnée à l'extérieur du plateau, au contact de celui-ci.

[0017] Dans un mode de réalisation de l'invention, chaque barre verticale arrière est fixe et chaque barre verticale avant est mobile.

[0018] Les barres verticales arrière sont avantageusement reliées entre elles par une barre horizontale arrière.

[0019] Chaque barre verticale avant est positionnée à l'aplomb du bord horizontal avant du plateau à chaque extrémité distale dudit bord horizontal avant.

[0020] Dans un mode de réalisation de l'invention, chaque barre verticale arrière comporte un premier moyen de rotation apte à permettre un mouvement de rotation du plateau selon l'axe horizontal, et un second moyen de rotation apte à permettre un mouvement de rotation de la barre verticale avant autour de ladite barre verticale arrière, soit selon un axe vertical. Selon ce mode de réalisation, le second moyen de rotation, apte à permettre un mouvement de rotation de la barre verticale avant autour de ladite barre verticale arrière, est positionné au contact entre la barre verticale arrière et le au moins un moyen de liaison avec la barre verticale avant.

[0021] Selon une caractéristique, la barre verticale avant est reliée à la barre verticale arrière de chaque élément rigide par deux moyens de liaison, l'un étant de préférence situé en partie supérieure et l'autre en partie inférieure.

[0022] De préférence, chaque moyen de liaison de la barre verticale avant à la barre verticale arrière de chaque élément rigide est une barre horizontale latérale.

[0023] Le moyen de fixation avec le plateau consiste de préférence en un pion coopérant avec une cavité ou

évidement.

[0024] De manière avantageuse, chaque barre de l'agencement de pied et chaque bord du plateau est de forme cylindrique, de préférence à section carré.

[0025] Le pion est avantageusement situé sur la face supérieure de chaque barre verticale avant, et la cavité ou évidement est avantageusement située sur la face inférieure du bord avant du plateau à l'aplomb dudit pion.

[0026] Le au moins un moyen de rotation consiste avantageusement en une charnière ou un gond ou un pivot réalisé à l'aide de vis.

[0027] Le au moins un moyen de stabilisation coopérant avec le dessus du plateau consiste en au moins un martyr en plastique élastomère, tel que le caoutchouc, situé sur le dessus du plateau, sur sa face supérieure, et s'étendant transversalement à la direction longitudinale dudit plateau.

[0028] Selon une caractéristique, le plateau comporte entre deux et huit rangées de martyrs, et de préférence cinq, disposés parallèlement entre elles sur la surface supérieure du plateau.

[0029] Un martyr est destinés à supporter, protéger et stabiliser la pièce à découper, par exemple à l'aide d'une scie circulaire, poncer, percer ou autre sur le plateau de travail.

[0030] L'utilisation de martyrs en plastique élastomère permet également de ne pas abimer les lames de découpe qui viennent au contact desdits martyrs.

[0031] Selon une caractéristique, chaque martyr est amovible de sorte à pouvoir être remplacé s'il est usé.

[0032] D'autres objets, caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront dans la description qui suit à l'aide d'exemples uniquement illustratifs et nullement limitatifs de la portée de l'invention.

La figure 1 est une vue en perspective légèrement de côté de l'établi de l'invention en position d'utilisation.

La figure 2 est une vue en perspective légèrement de côté de l'établi de l'invention en position repliée.

La figure 3 est une vue de côté de l'établi de la figure 2.

La figure 4 est une vue d'un martyr de l'établi selon l'invention.

La figure 5 est une vue de côté de l'établi de la figure 1, le plateau étant soulevé de quelques centimètres.

La figure 6 est une vue en perspective légèrement de côté de l'établi de la figure 5, les pieds étant en position écartée.

La figure 7 est une vue de l'établi de la figure 6, le plateau étant rabattu verticalement.

La figure 8 est une vue de détail de la zone C de la figure 5.

La figure 9a est une vue partielle en perspective de l'arrière de l'établi de la figure 1 comportant un système de rallonge.

La figure 9b est une vue en perspective du système de rallonge de la figure 9a.

La figure 9c est une vue de face de la figure 9a, montrant la mise en place du système de rallonge.

La figure 10 est une vue partielle en perspective d'une barre transversale de l'établi de l'invention, montrant une butée coulissante.

[0033] La figure 1 illustre un exemple d'établi rabattable selon la présente invention.

[0034] L'établi rabattable 1 est apte à être utilisé sur des chantiers pour supporter et maintenir des pièces destinées à être découpées, poncées ou autre.

[0035] Il est de forme générale parallélépipédique et comprend un plateau 2 reposant sur un agencement de pieds comprenant un premier élément rigide 3 et un second élément rigide 4.

[0036] En position d'utilisation, l'établi 1 est de longueur « l » égale à 130 cm, de largeur L égale à 60 cm et de hauteur H égale à 80 cm.

[0037] Le plateau 2 se présente sous la forme d'un cadre rectangulaire creux comportant un bord longitudinal dit avant 2A, un bord longitudinal dit arrière 2B, et deux bords latéraux 2C et 2D.

[0038] Chaque élément rigide 3, 4 constitutif de l'agencement de pieds comprend :

- une barre verticale dite avant, respectivement 3A, 4A, à l'aplomb de chaque extrémité du bord longitudinal dit avant 2A du plateau 2,
- une barre verticale dite arrière, respectivement 3B, 4B, au contact de chaque extrémité du bord longitudinal dit arrière 2B du plateau 2,
- une barre horizontale dite supérieure, respectivement 3C, 4C, et
- une barre horizontale dite inférieure, respectivement 3D, 4D.

[0039] Les barres verticales arrière 3B et 4B sont en outre reliées entre elles par une barre horizontale arrière 5, située en position inférieure, proche du sol.

[0040] Elles sont également reliées entre elles par le bord horizontal arrière 2B du plateau 2 par l'intermédiaire de deux pivots, dits premiers pivots 12A, chacun situé à une extrémité dudit bord longitudinal arrière 2B du plateau. Chaque barre horizontale supérieure 3C, 4C relie respectivement la barre verticale avant 3A, 4A à la barre verticale arrière 3B, 4B, et chaque barre horizontale inférieure 3D, 4D relie respectivement la barre verticale

avant 3A, 4A à la barre verticale arrière 3B, 4B, par l'intermédiaire de deux pivots, dits seconds pivots 12B, chacun étant situé à l'extrémité arrière d'une desdites barres horizontales.

[0041] Les barres verticales arrière 3B et 4B sont fixes tandis que les barres verticales avant 3A et 4A sont mobiles. Leur mobilité sera décrite par la suite.

[0042] Le plateau 2 comprend en outre trois barres transversales 20, 21 et 22 soudés aux bords longitudinaux avant 2A et arrière 2B dudit plateau.

[0043] Chaque bord du plateau 2A, 2B, 2C, 2D, chaque barre verticale 3A, 4A, 3B, 4B, chaque barre horizontale 3C, 4C, 3D, 4D, 5 et chaque barre transversale 20, 21 et 22, sont de section carrée de sorte à permettre la fixation d'éléments tels que des serre joints.

[0044] En outre, chaque barre transversale 20, 21, 22 comporte un rail métallique 16 permettant la fixation de butées coulissantes 17 (figure 10).

[0045] L'établi 1 est essentiellement métallique.

[0046] Des martyrs 6 sont fixés de manière amovible sur les bords latéraux distaux 2C et 2D du plateau 2, et sur chaque barre transversale 20, 21 et 22. Ces martyrs seront décrits par la suite au regard de la figure 4.

[0047] Le plateau 2 est monté articulé par pivotement selon un axe horizontal A-A, sur chaque barre verticale arrière fixe 3B et 4B de l'établi 1 grâce aux premiers pivots 12A.

[0048] Plus précisément, le bord longitudinal arrière 2B du plateau 2 est monté articulé par pivotement selon l'axe A-A, correspondant à la direction longitudinal dudit bord longitudinal arrière 2B, sur les barres verticales arrière 3B et 4B de l'établi 1.

[0049] Le bord longitudinal avant 2A du plateau est quant à lui apte à s'emboîter et se désemboîter des barres verticales avant 3A et 4A.

[0050] Cet emboîtement et ce désemboîtement sont possibles grâce à la présence d'un pion 7, situé sur la face supérieure de chaque barre verticale avant 3A, 4A, qui coopère avec une cavité ou évidement 8 située sur la face inférieure du bord longitudinal avant 2A du plateau, à l'aplomb dudit pion 7 (figure 5).

[0051] Le plateau 2 est dans une position horizontale en position d'utilisation, et il est apte à être disposé dans une position verticale, telle que visible sur la figure 2, en position de stockage ou de transport.

[0052] Chaque barre verticale avant 3A et 4A de chaque élément rigide 3, 4 est apte à pivoter grâce au pivotement de la barre horizontale supérieure respectivement 3C, 4C, et de la barre horizontale inférieure respectivement 3D, 4D, selon un axe vertical correspondant à la barre verticale arrière, respectivement 3B et 4B (figure 1). Ce pivotement est possible grâce à la présence des seconds pivots 12B.

[0053] Ainsi, les barres verticales avant 3A et 4A sont aptes à être rabattus vers l'intérieur de l'établi 1, tel que sur la figure 2.

[0054] Le fonctionnement du rabattement de l'établi sera décrit par la suite au regard des figures 5, 6, 7 et 2.

[0055] En position repliée (figures 2 et 3) le plateau 2 de l'établi est inséré dans un cadre délimité par son bord longitudinal arrière 2B, la barre horizontale arrière 5 et les barres verticales arrière 3B et 4B de chaque élément rigide 3, 4. Il est dans le même plan que lesdites barres verticales arrière et de ladite barre horizontale arrière. Cela permet à l'établi d'être compact une fois replié.

[0056] La figure 8 représente en détail le pion 7 coopérant avec la cavité 8.

[0057] La cavité 8 est réalisée par perçage d'un trou dans le bord longitudinal avant 2A du plateau, et par ajout d'un élément 8A en élastomère au niveau des parois de ladite cavité, afin d'absorber les jeux et de retenir le plateau si celui-ci doit être déplacé en position d'utilisation.

[0058] La cavité est en élastomère.

[0059] En référence à la figure 4, on a représenté en perspective de dessus, un martyr 6.

[0060] Le martyr 6 présente une forme longiligne en L inversé, de sorte à pouvoir être emboîté, de manière connue, sur une des barres transversales 20, 21 ou 22, ou sur un des bords latéraux 2C, 2D du plateau 2.

[0061] Le martyr 6 comporte ainsi une partie inférieure 6B d'épaisseur « e », et une partie supérieure 6A d'épaisseur E. L'épaisseur « e » est inférieure à l'épaisseur E.

[0062] La partie inférieure 6A permet de supporter les efforts transversaux.

[0063] L'épaisseur « e » de la partie inférieure 6B est d'environ 0,9 cm tandis que l'épaisseur E de la partie supérieure 6A est d'environ 1,3 cm.

[0064] La partie supérieure 6A du martyr 6 est recouverte d'un élément en élastomère 11.

[0065] L'élément en élastomère 11 permet essentiellement de stabiliser la pièce à découper, de sorte que ladite pièce reste sur le plateau, sans glisser, lorsqu'un mouvement de découpe lui est appliqué.

[0066] Le fonctionnement du pliage ou rabattement de l'établi selon l'invention est maintenant décrit au regard des figures 5 à 7 et 2.

[0067] Dans un premier temps (figure 5) le plateau 2 est soulevé de quelques centimètres (environ 5 cm) grâce au désemboîtement du pion 7 de chaque évidement 8 situé sur la face inférieure du bord longitudinal avant 2A du plateau, à l'aplomb dudit pion, et grâce à la rotation d'un angle α de 3° dans le sens horaire du bord longitudinal arrière 2B autour de l'axe horizontal A-A (figure 1).

[0068] Ensuite (figure 6) la barre verticale avant 3A du premier élément rigide 3 est écarté vers l'extérieur de l'établi 1 (vers la droite) grâce à la rotation d'un angle β de 30° dans le sens antihoraire de chaque barre horizontale supérieure 3C et inférieure 3D dudit premier élément rigide 3 autour de la barre verticale arrière 3B dudit premier élément rigide 3, et la barre verticale avant 4A du second élément rigide 4 est écartée vers l'extérieur de l'établi 1 (vers la gauche) grâce à la rotation d'un angle β' de 30° dans le sens horaire de chaque barre horizontale supérieure 4C et inférieure 4D dudit second élément rigide 4 autour de la barre verticale arrière 4B dudit second élément rigide 4.

[0069] Puis le plateau 2 est abaissé en position verticale, grâce à la rotation d'un angle γ de 3° dans le sens antihoraire du bord longitudinal arrière 2B autour de l'axe horizontal A-A (figure 7).

[0070] Enfin, la barre verticale avant 3A du premier élément rigide 3 est rabattue vers l'intérieur (vers la gauche) grâce à la rotation d'un angle δ de 120° (figure 7) dans le sens horaire de chaque barre horizontale supérieure 3C et inférieure 3D dudit premier élément rigide 3 autour de l'axe vertical B-B, et la barre verticale avant 4A du second élément rigide 4 est rabattue vers l'intérieur (vers la droite) grâce à la rotation d'un angle δ' de 120° dans le sens antihoraire de chaque barre horizontale supérieure 4C et inférieure 4D dudit second élément rigide 4 autour de la barre verticale arrière 4B dudit second élément rigide 4.

[0071] La rotation des pieds est effectuée grâce à la présence de pivots 12 réalisés à l'aide de vis (figure 1).

[0072] En position repliée (figure 2), l'établi 1 est de longueur « l » et de hauteur H égales à sa longueur « l » et sa hauteur H en position d'utilisation, mais il est de largeur L' égale à 9 cm.

[0073] La figure 9a montre une variante de l'établi 1 comportant un système de rallonge 13.

[0074] Le système de rallonge 13, tel qu'illustré sur la figure 9b, est un élément longiligne en forme de Z comportant une branche horizontale inférieure 13A, une branche verticale 13B et une branche horizontale supérieure 13C. La branche verticale 13B relie les branches horizontales 13A et 13C.

[0075] Le système de rallonge 13 comporte en outre une butée 14 apte à bloquer la pièce à découper ou autre sur le système de rallonge.

[0076] La position et la hauteur de la butée support 14 est réglable de sorte à s'adapter à la taille de la pièce à découper ou autre.

[0077] Le réglage est effectué grâce à des mollettes 15.

[0078] Le système de rallonge 13 est mis en place sur l'établi 1 (figure 9c) par l'insertion en diagonal selon la flèche F1, sur le dessus du plateau 2, de la branche horizontale inférieure 13A, entre un bord latéral 2C ou 2D du plateau 2 et la barre latérale respectivement 20 ou 22 la plus proche.

[0079] Ensuite le système de rallonge 13 est basculé selon la flèche F2 dans une position horizontale, de sorte que la branche horizontale inférieure 13A soit en dessous du plan du plateau 2 (figure 9a).

[0080] La branche verticale 13B est alors en appui contre la face intérieure du bord latéral 2C ou 2D, et la branche horizontale supérieur 13C est en appui contre la face supérieure dudit bord latéral (figure 9a).

[0081] La branche horizontale supérieure 13C du système de rallonge 13 dépasse du plateau, dans la direction longitudinale dudit plateau, de sorte à le prolonger.

[0082] La figure 10 illustre une variante selon laquelle l'établi 1 comporte des butées coulissantes 17.

[0083] Ces butées 17 sont aptes à être insérée sur le

rail 16 de chaque barre transversale 20, 21, 22, à coulisser le long dudit rail, et à être bloquées sur ledit rail grâce à un verrou.

[0084] Elles permettent de caller les pièces à découper ou autre afin qu'elles ne bougent pas.

[0085] L'établi selon l'invention permet également d'utiliser une scie à onglet.

[0086] La scie (non représentée) est avantageusement disposée sur au moins un support tel qu'une traverse de longueur sensiblement égale à la largeur du plateau 2 et comportant des embouts en caoutchouc à ses extrémités.

[0087] Les embouts du support sont aptes à coopérer avec les bords longitudinaux avant 2A et arrière 2B du plateau et la scie est apte à être fixée par tout moyen connu tel que par vissage, sur ledit support.

[0088] De manière avantageuse, la scie est fixée sur deux supports.

Revendications

1. Etabli (1) rabattable comportant un plateau (2) de travail reposant sur un agencement de pieds (3, 4), comportant au moins un moyen de stabilisation (3, 4) coopérant avec le dessous du plateau et au moins un moyen de stabilisation (6) coopérant avec le dessus du plateau, chaque moyen de stabilisation (3, 4 ; 6) s'étendant perpendiculairement à la longueur (l) du plateau (2) de travail dans sa position de travail dépliée, et assurant la stabilité de l'établi (1) lors de la découpe d'une pièce disposée sur le plateau (2), **caractérisé en ce que** le moyen de stabilisation (6) coopérant avec le dessus du plateau consiste en au moins un martyr en plastique élastomère, tel que le caoutchouc, fixé de manière amovible sur le dessus du plateau, et s'étendant transversalement à la direction longitudinale dudit plateau.
2. Etabli selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le plateau comporte entre 2 et 8 rangées de martyrs, et de préférence 5, disposées parallèlement entre elles sur la surface supérieure du plateau
3. Etabli selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le moyen de stabilisation (3, 4) coopérant avec le dessous du plateau (2) consiste en l'agencement de pieds (3, 4).
4. Etabli selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'agencement de pieds (3, 4) comprend deux éléments rigides (3 ; 4) comprenant chacun :
 - une barre verticale avant (3A ; 4A) comportant au moins un moyen de fixation amovible avec le plateau, et
 - une barre verticale arrière (3B ; 4B) comportant

- au moins un moyen de rotation (12A, 12B), apte à permettre d'une part un mouvement de rotation du plateau (2) selon un axe horizontal (A-A) et d'autre part un mouvement de rotation de la barre verticale avant (3A ; 4A) autour de ladite barre verticale arrière (3B ; 4B), les barres verticales avant (3A ; 4A) et arrière (3B ; 4B) de chaque élément rigide (3 ; 4) étant reliées entre elles par au moins un moyen de liaison (3C, 3D ; 4C, 4D).
5. Etabli selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** le moyen de fixation consiste en un pion (7) coopérant avec une cavité (8) ou évidement.
6. Etabli selon l'une quelconque des revendications 4 à 5, **caractérisé en ce que** chaque barre verticale arrière (3B ; 4B) comporte un premier moyen de rotation (12A) apte à permettre un mouvement de rotation du plateau (2) selon l'axe horizontal (A-A), et un second moyen de rotation (12B) apte à permettre un mouvement de rotation de la barre verticale avant (3A ; 4A) autour de ladite barre verticale arrière (3B ; 4B).
7. Etabli selon l'une quelconque des revendications 4 à 6, **caractérisé en ce que** les barres verticales arrière (3B, 4B) sont fixes,
8. Etabli selon l'une quelconque des revendications 4 à 7, **caractérisé en ce que** le plateau (2) est apte à s'intégrer verticalement entre les barres verticales arrière (3B, 4B) de chaque élément rigide (3 ; 4) de l'agencement de pieds.

Patentansprüche

1. Klappwerkbank (1) mit einer Arbeitsplatte (2) auf einer Anordnung von Füßen (3, 4), mindestens ein Stabilisierungsmittel (3, 4) umfassend, das mit der Unterseite der Arbeitsplatte zusammenwirkt, sowie mindestens ein Stabilisierungsmittel (6), das mit der Oberseite der Arbeitsplatte zusammenwirkt, wobei sich jedes Stabilisierungsmittel (3, 4; 6) senkrecht zur Länge (l) der Arbeitsplatte (2) in ihrer ausgeklappten Arbeitsposition erstreckt, und beim Zuschneiden eines auf der Arbeitsplatte (2) angeordneten Werkstücks die Stabilität der Werkbank (1) gewährleistet, **dadurch gekennzeichnet, dass** das mit der Oberseite der Arbeitsplatte zusammenwirkende Stabilisierungsmittel (6) aus mindestens einer Elastomerkunststoffschonerleiste wie zum Beispiel Gummi besteht, die abnehmbar auf der Oberseite der Arbeitsplatte fixiert ist und sich quer zur Längsrichtung dieser Arbeitsplatte erstreckt.
2. Werkbank nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Arbeitsplatte zwischen 2 und 8 Reihen von Schonerleisten umfasst, vorzugsweise 5, die parallel zueinander auf der Oberfläche der Arbeitsplatte angeordnet sind.
3. Werkbank nach einem der vorausgehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** das mit der Unterseite der Arbeitsplatte (2) zusammenwirkende Stabilisierungsmittel (3, 4) aus der Anordnung von Füßen (3, 4) besteht.
4. Werkbank nach einem der vorausgehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Anordnung von Füßen (3, 4) aus zwei starren Elementen (3, 4) besteht, die jeweils umfassen:
- eine vordere senkrechte Stange (3A; 4A) mit mindestens einem abnehmbaren Befestigungsmittel an der Arbeitsplatte, und
 - eine hintere senkrechte Stange (3B; 4B) mit mindestens einem Drehmittel (12A, 12B), das zum einen eine Drehbewegung der Arbeitsplatte (2) um eine waagrechte Achse (A-A) ermöglicht, und zum anderen eine Drehbewegung der vorderen senkrechten Stange (3A ; 4A) um die hintere senkrechte Stange (3B; 4B),
- wobei die vorderen (3A; 4A) und hinteren (3B; 4B) senkrechten Stangen jedes starren Elements (3; 4) durch mindestens ein Verbindungsmittel (3C, 3D; 4C, 4D) miteinander verbunden sind.
5. Werkbank nach Anspruch 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Befestigungsmittel aus einem Zapfen (7) besteht, der mit einer Vertiefung (8) oder Aussparung zusammenwirkt.
6. Werkbank nach einem der Ansprüche 4 bis 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** jede hintere senkrechte Stange (3B ; 4B) ein erstes Drehmittel (12A) umfasst, das eine Drehbewegung der Arbeitsplatte (2) um die waagrechte Achse (A-A) zulässt, sowie ein zweites Drehmittel (12B), das eine Drehbewegung der vorderen senkrechten Stange (3A; 4A) um die hintere senkrechte Stange (3B; 4B) ermöglicht.
7. Werkbank nach einem der Ansprüche 4 bis 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** die hinteren senkrechten Stangen (3B, 4B) fest sind.
8. Werkbank nach einem der Ansprüche 4 bis 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** sich die Arbeitsplatte (2) zwischen den hinteren senkrechten Stangen (3B, 4B) jedes starren Elements (3; 4) der Anordnung von Füßen senkrecht einfügen lässt.

Claims

1. A hinged work table (1) comprising a work top (2) supported by a leg arrangement (3, 4) comprising at least one stabilisation means (3, 4) working with the underside of the top and at least one stabilisation means (6) working with the upper side of the top, where each stabilisation means (3, 4; 6) extends perpendicular to the length (l) of the work top (2) in its unfolded working position, making the work table (1) stable while cutting a piece placed on the top (2), **characterised in that** the stabilisation means (6) working with the upper side of the top consists in at least one expendable block in elastomer plastic such as rubber, fixed in a non-movable manner to the upper side of the top and extending transversely to the longitudinal direction of said top.
2. A work table according to claim 1, **characterised in that** the top comprises between 2 and 8 expendable blocks, preferably 5, arranged parallel to each other on the upper surface of the top.
3. A work table according to any of the foregoing claims, **characterised in that** the stabilisation means (3, 4) working with the underside of the top (2) consists in the leg arrangement (3, 4).
4. A work table according to any of the foregoing claims, **characterised in that** the leg arrangement (3, 4) comprises two rigid elements (3; 4) each comprising:
- a front vertical bar (3A; 4A) comprising at least one means of non-movable fastening to the top, and
 - a rear vertical bar (3B; 4B) comprising at least one means of rotation (12A, 12B), capable of allowing firstly rotation movement of the top (2) along a horizontal axis (A-A) and secondly rotation movement of the front vertical bar (3A; 4A) around said rear vertical bar (3B; 4B),
- where the front vertical bars (3A; 4A) and rear vertical bars (3B; 4B) of each rigid element (3; 4) are joined to each other by at least one joining means (3C, 3D; 4C, 4D).
5. A work table according to claim 4, **characterised in that** the fastening means consists in a pin (7) working with a cavity (8) or recess.
6. A work table according to any of claims 4 to 5, **characterised in that** each rear vertical bar (3B; 4B) comprises a first means of rotation (12A), capable of allowing rotation movement of the top (2) along a horizontal axis (A-A) and a second means of rotation (12B) capable of allowing rotation movement of the front vertical bar (3A; 4A) around said rear vertical
- bar (3B; 4B).
7. A work table according to any of claims 4 to 6, **characterised in that** the rear vertical bars (3B, 4B) are fixed.
8. A work table according to any of claims 4 to 7, **characterised in that** the top (2) is capable of integrating vertically between the rear vertical bars (3B, 4B) of each rigid element (3; 4) of the leg arrangement.

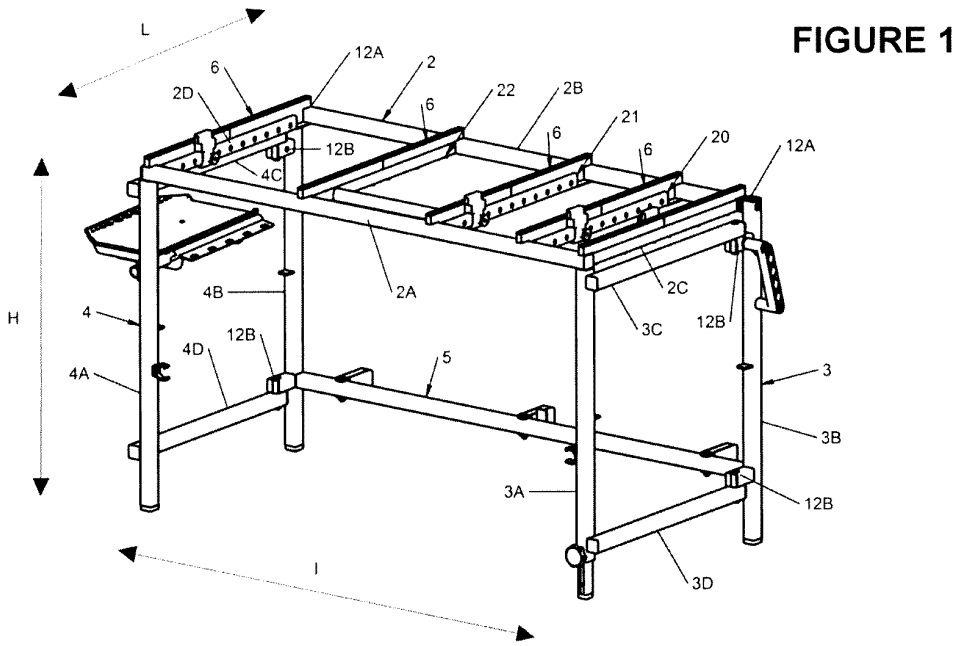


FIGURE 1

FIGURE 2

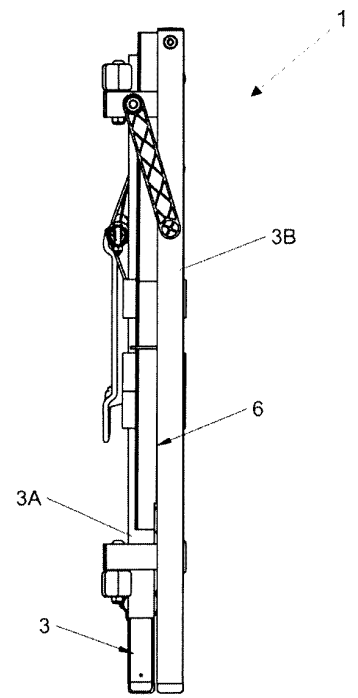
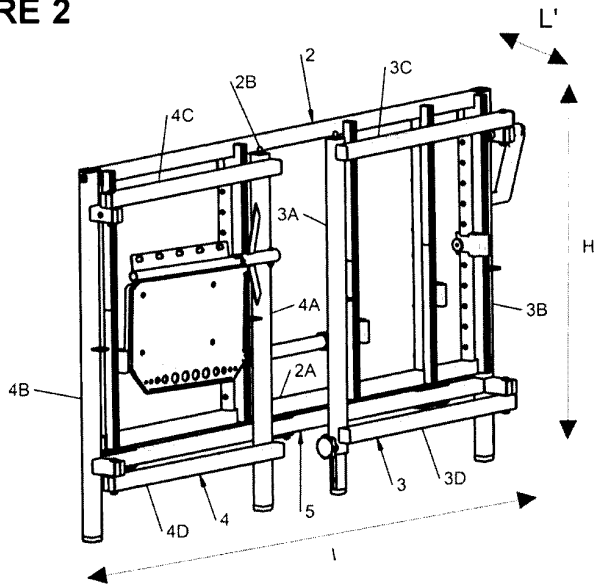


FIGURE 3

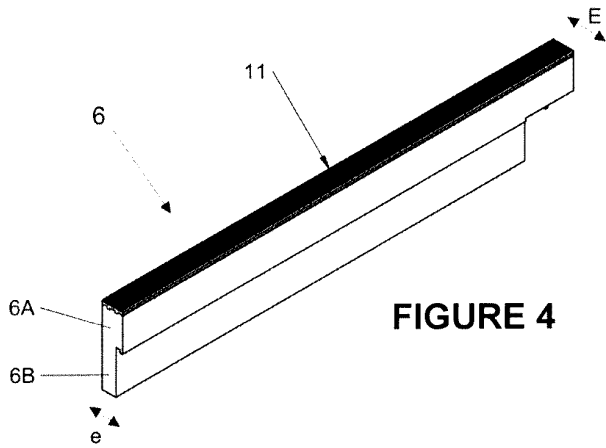


FIGURE 4

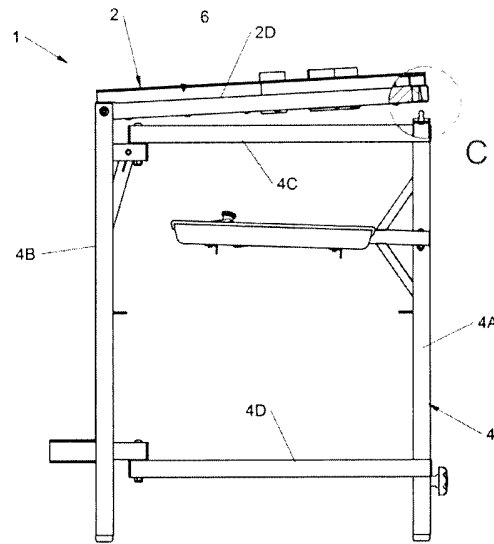


FIGURE 5

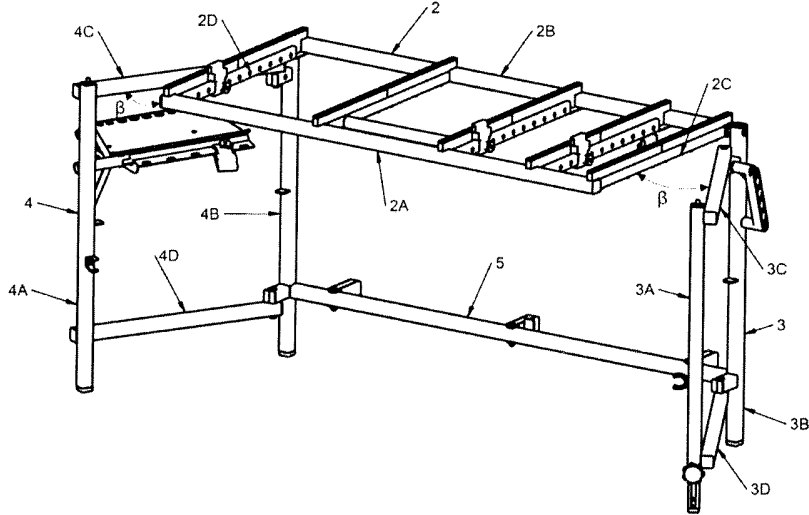


FIGURE 6

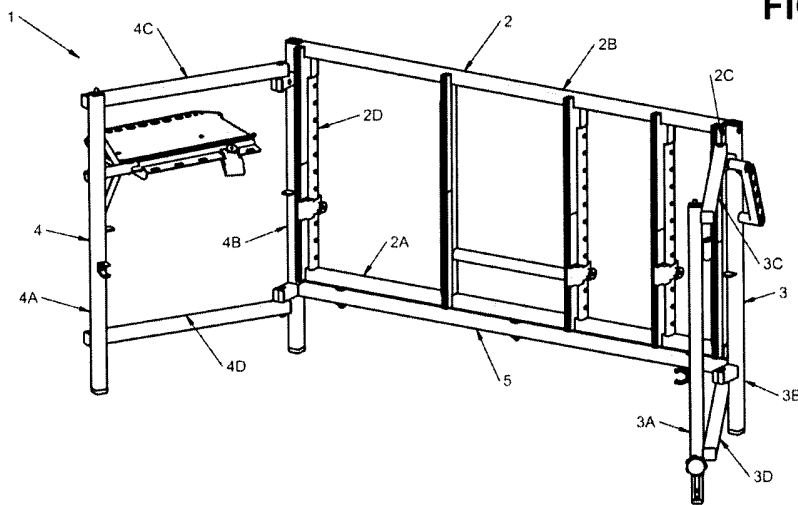
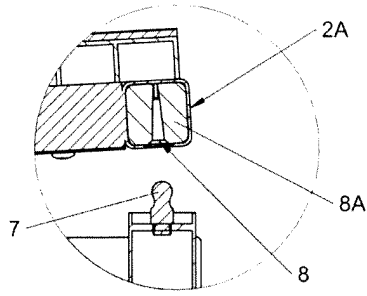


FIGURE 7

FIGURE 8



DETAIL C

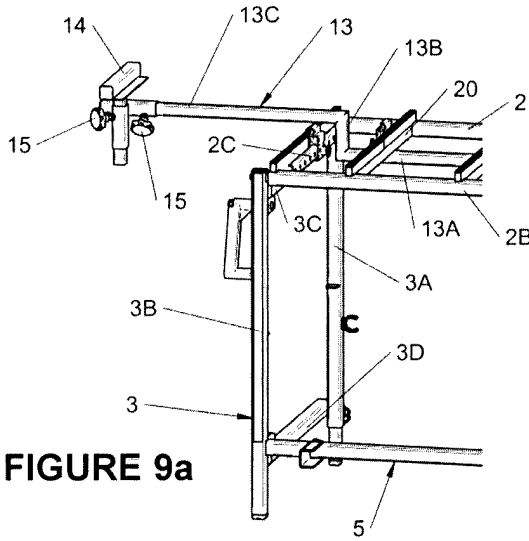


FIGURE 9a

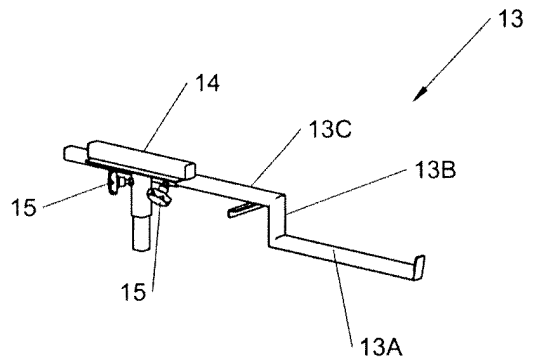


FIGURE 9b

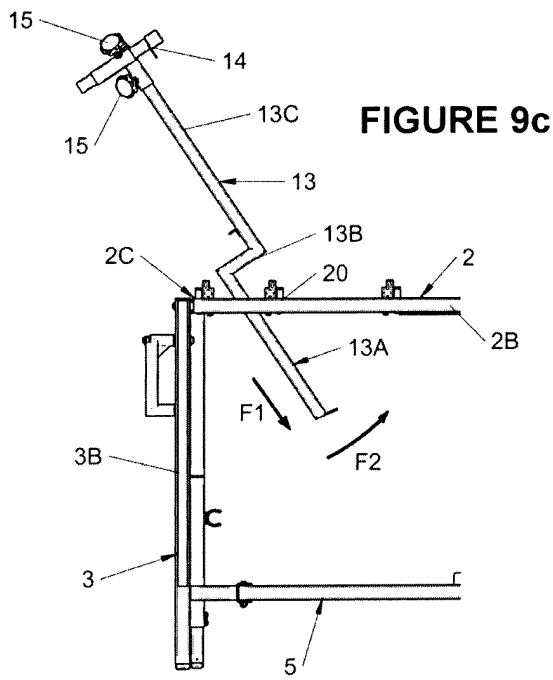


FIGURE 9c

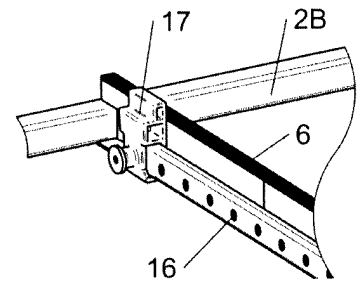


FIGURE 10

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 20130193283 A1 [0001]
- US 20160058171 A1 [0001]
- US 20030177960 A1 [0001]